

DU 1^{er} AU 8 DECEMBRE 2022

Élections professionnelles dans la Fonction publique



La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et intercatégorielle, présente avec ses élu-es à tous les niveaux de la Fonction publique ; elle participe aux combats collectifs pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022, vous serez invité-e à élire vos représentant-es au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP).

Ce sont des instances disciplinaires et de recours. Face à des directions « managériales », la CGT sera combative pour défendre les personnels.

Voter pour la CGT, c'est défendre un service public d'Éducation, d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur et ses personnels, ainsi que des œuvres universitaires et sociales pour toutes et tous les étudiant-es.

SALAIRES et TRAITEMENTS

- ➔ 20 % d'augmentation du point d'indice, +400€ mensuel de rattrapage immédiat pour toutes et tous et indexation du point d'indice sur le coût de la vie ;
- ➔ Pas de salaire brut mensuel sous les 2000 € ;
- ➔ Contre toutes les formes de rémunération au mérite, pour des indemnités revalorisées par corps et grades ;
- ➔ Pour un déroulé de carrière qui garantit l'égalité entre femmes et hommes, avec des mesures concrètes de rattrapage.

RETRAITES

- ➔ Retraite à 60 ans, à taux plein avec 37,5 annuités ;
- ➔ Maintien de la pension de réversion de la Fonction publique ;
- ➔ Revalorisation des pensions, indexation sur le coût de la vie.

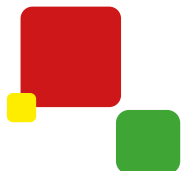
STATUTS

- ➔ Défense de nos statuts de fonctionnaires, garants du service public ;
- ➔ Abrogation des lois de Transformation de la Fonction publique (TFP) ; retour à des CAP de plein exercice ;
- ➔ Augmentation des possibilités d'avancement et de promotion ;
- ➔ Titularisation des précaires sur emploi pérenne ;
- ➔ Droit à la formation professionnelle sur le temps de travail et au congé de formation professionnelle tout au long de la vie ;
- ➔ Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale pour améliorer l'accès au logement, à la restauration collective, aux vacances, à la culture et au sport.

CAPN TECHNICIEN-NE RECHERCHE ET FORMATION

CONDITIONS DE TRAVAIL

- ➔ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) ;
- ➔ Des moyens pour la santé et la sécurité au travail, déployer une véritable politique de prévention, de suivi médical des personnels et de suivi post-professionnel ;
- ➔ Abrogation du jour de carence ;
- ➔ Réduction du temps de travail et passage aux 32h sans perte salariale ;
- ➔ Investir dans les bâtiments afin d'assurer les indispensables rénovations pour améliorer les conditions de travail et de contribuer à la transition écologique.



LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE du 6 août 2019 a révisé le périmètre des CAP. Les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'« experts », en application des Lignes Directrices de Gestion (LDG), excluant tout représentant du personnel. Elles restent des instances d'appel en cas de refus de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, ... Elles traitent enfin des questions disciplinaires avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction ; à souligner que les représentant-es du personnel au conseil médical (fusion de la commission de réforme et du comité médical) relèvent maintenant des CSA.

La FERC CGT revendique un retour aux CAP de plein exercice, contre la généralisation des Lignes Directrices de gestion (LDG) qui conduit à un clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.

Il est urgent d'arrêter la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières ; la FERC CGT revendique un alignement de l'indemnitaire dans l'Éducation nationale et le supérieur sur les autres ministères de la Fonction publique d'État. Les possibilités supplémentaires d'avancement (repyramidage) doivent être accessibles à toutes et tous d'un même statut (ITRF, AENES, ...).



- Pour le droit à la mutation sur la base d'un barème objectif et la publication des postes vacants ;
- Pour l'augmentation des possibilités d'avancement de corps ;
- Pour un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière ;
- Pour la révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et de garantir un doublement du salaire sur la carrière ;
- Catégorie A : révision et revalorisation des grilles fusionnées IGR ;
- Pour la création de postes de titulaires en nombre suffisant (par exemple 1 poste pour 50 heures d'enseignement en matières scientifiques dans les EPLE) ;
- Les personnels ITRF doivent pouvoir bénéficier des mêmes opportunités d'avancement quel que soit leur lieu de travail et leur BAP.



TÉLÉTRAVAIL

La CGT a négocié en 2021 à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique des avancées sur l'accès au télétravail (prime de 200€, matériel, santé et sécurité, droit à la déconnexion, ...).

Le télétravail (comme le retour à 100% sur site) se fait **sur la base du volontariat et ne peut pas être refusé arbitrairement.**

Les recours sont à faire auprès des CAP. N'oubliez pas d'informer votre syndicat ! Par ailleurs, une déclinaison de cet accord est en cours de négociation dans nos ministères pour augmenter la prise en charge des frais inhérents au télétravail.

La FERC CGT s'engage à construire nos propositions et nos revendications avec tou·tes les collègues, à informer régulièrement les collègues, du travail de nos élu·es et mandaté·es et à gagner, par la lutte, de nouveaux droits, à faire appliquer les droits existants et à défendre nos conquêtes sociales.

La CGT est présente partout sur votre lieu de travail, dans l'Éducation nationale (CGT Educ'action), le supérieur (CGT FERC Sup), les CROUS (CGT CROUS), au plus près des collègues.

